



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du jeudi 28 avril 2022

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

### CONSEIL PLÉNIER

#### Elus collège des professeurs et personnels assimilés

**Présents** : Mme Marie Dugué – Mme Olivia Sabard

**Excusés** : M. Alain Bousquet (pouvoir donné à Mme Sabard) – Mme Patricia Brillet-Coutelle - M. Alexandre Deroche – Mme Véronique des Garets - M. Pascal Favard - M. Patrice Mélé - M. Pierre-Yves Monjal (pouvoir donné à Mme Sabard)

#### Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

**Présents** : Mme Élise Bonneveux - M. Julien Bourdoiseau - Mme Évelyne Gauché - – M. Yann Kossi - Mme Charlotte Leforestier - M. Martin Oudin - Mme Julie Scholler - M. Audric Vitiello

**Excusés** : M. Mickaël David - Mme Marie-Laure Gély

#### Elus collège des BIATSS

**Présents** : Mme Aurore Avril – Mme Nadège Asselin

**Excusés** : M. Xavier Houiller (pouvoir donné à Mme Asselin)

#### Elus étudiants :

**Présents** : M. Nathan Benadiba - Mme Ornella Dias – Mme Elodie Douis – M. Thomas Grzes - M. Louis Ormillien - Mme Tiphaine Ratte - M. Pierre-Antoine Torquet

**Excusés** : M. Alexandre Bofwa-Mbuyi - Mme Agathe Follet – M. Mathis Level - M. Hugo Maussion-Venzac

#### Personnalités extérieures :

**Présents** : Mme Florence Alary – M. Audebert (représentant M. Leterme) – M. Durin (représentant Mme Soirat)

**Excusés** : Mme Catherine de Colbert (pouvoir donné à M. Bourdoiseau) – M. Franck Gagnaire – M. Alain Homps (pouvoir donné à M. Bourdoiseau) – Mme Valérie Jabot - M. Jean-Yves Leterme (représenté par M. Audebert) - Mme Isabelle Soirat (représentée par M. Durin) – M. Julien Zetlaoui

#### Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

**Présents** : M. Éric Blin – M. Nicolas Cayrol - Mme Annabelle Hulin - M. Benjamin Lavergne – M. Daniel Mirza - M. Pierre Mouzet – Mme Federica Oudin - - M. Arnaud Rivière – M. Sabourault

**Excusés** : M. Olivier Legros - M. Kevin Parthenay

\*\*\*

## 1. Approbation du PV de séance du 16/03/2022 (vote)

**Le PV du conseil de faculté du 16/03/2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 2. Informations générales

### i. Assises de la vie étudiante

Ce jeudi 28 avril se sont déroulées les assises de la vie étudiante dont l'objectif était de faire émerger des propositions d'amélioration sur la vie du campus. Différents ateliers étaient ouverts dont celui sur les activités sportives et culturelles auquel ont assisté M. le Doyen et M. Sabourault.

Il est intéressant de noter qu'à l'origine de la construction du site des 2 lions il y a 20 ans, il devait être construit une installation sportive. A noter encore que l'Université de Tours se classe en tête au niveau national en termes d'heures d'activités sportives et culturelles proposées tandis qu'elle se retrouve en queue de peloton en termes de surfaces mises à disposition pour ces activités.

Le CROUS envisage de fermer sa résidence étudiants, qui se trouve au Sanitas, comprenant 118 chambres pour en construire une nouvelle, de capacité identique, sur la prairie des 2 lions. Celle-ci comprendrait un espace de travail modulable ainsi qu'une surface destinée aux activités sportives.

A été évoqué le développement, en cours, d'une application dédiée de l'Université de Tours (appsco), dont l'objectif est d'améliorer la communication vers les étudiants qui sont plus à même d'ouvrir cette application sur leur téléphone que d'ouvrir les mails que l'Université leur envoie. Monsieur le Doyen a proposé que la faculté soit une UFR pilote sur ce projet.

### ii. Continuation de la sécurisation du site

Un nouveau collègue en charge de la sûreté de l'ensemble des composantes a été recruté. Il s'agit de Vincent BUON. Les sites de Grandmont et des 2 lions sont particulièrement concernés par des actes de délinquance. Grâce à la mise en place du système de sécurisation et de l'intervention des forces de l'ordre, 3 personnes ont déjà pu être arrêtées et traduites devant la justice. Ce système, recommandé par les autorités de sécurité du territoire, comporte des caméras de surveillance et des cartes/ badges d'entrée (à noter que le plan Vigipirate « sécurité renforcée » est toujours déployé sur le territoire). Des travaux complémentaires seront engagés dans quelques mois. Madame la préfète nous a assurés de son soutien pour que la subvention accordée pour charge de service public soit augmentée sur la ligne « sécurité » car près de 40 000 € ont déjà été dépensés et 35 000 € sont en prévision pour assurer la sécurisation des lieux, autant d'argent qui n'est pas dépensé relativement à notre cœur de métier, l'enseignement et la recherche.

Des relations étroites ont été établies avec la préfecture d'Indre et Loire ainsi que la police nationale. Un stand de prévention a d'ailleurs été proposé sur le parvis de la faculté en lien avec les associations étudiantes afin d'informer et recueillir des témoignages d'agressions de plus en plus fréquentes en plein centre-ville de Tours.

## 3. Organisation

### i. Réorganisation des scolarités

#### • **Pôle masters :**

En ce qui concerne le pôle master, M. le Doyen informe le conseil de la mise au concours d'un poste d'assistant ingénieur de catégorie A. Au vu de l'environnement juridique et technique qui s'est très notablement complexifié, de l'investissement important qui est demandé à l'agent en responsabilité, de la volonté d'offrir des chances de promotions aux uns et aux autres (faute de pouvoir accorder quelques rémunérations supplémentaires), M. le doyen a estimé qu'il était devenu nécessaire de rehausser ledit poste (B – A). Convaincue, l'Université a fait droit à la demande formulée. Elle est remerciée. Une erreur matérielle a néanmoins été commise. Tandis que Monsieur le doyen entendait que le poste soit mis au concours interne – dans le dessein de maximiser les chances de succès de la responsable de la scolarité master –, c'est au

concours externe que le poste a été mis sans que la bétvue ne puisse être corrigée à temps. Des excuses ont été à nouveau présentées à Nadège Asselin, qui a pu être rassurée par les précautions prises très en amont de l'ouverture du concours pour lui offrir la possibilité de poursuivre son remarquable investissement dans la faculté.

En effet, le service des ressources humaines doit recruter pour la rentrée prochaine un nouveau responsable puisque Rémi Mougin, qui l'anime depuis 2 ans maintenant, rejoindra l'IAE (où il est inscrit en thèse) en tant qu'ATER. Or ce statut est incompatible avec son poste actuel, qui va donc devenir vacant.

À noter encore que le pôle master sera renforcé dans quelques mois par la création d'un poste supplémentaire de catégorie C.

En résumé, et sur la période, la faculté aura obtenu la création de 2 postes BIATSS, un poste de MCF en droit privé et un poste de MCF en économie. M. le Doyen souligne l'effort qui a été consenti par l'Université et la direction générale des services, qui sont remerciées une nouvelle fois. Cela étant, il reste que ledit effort est bien loin de compenser le sous-encadrement criant tant en personnels enseignants que d'administration et de garantir le meilleur accueil des étudiants qui sont de plus en plus nombreux chaque année.

- **Pôle licences :**

Il s'agit d'un chantier qui a été entamé en juillet 2020 à la suite de témoignages, échanges informels et entretiens individuels, à propos du vécu au travail. Une réflexion approfondie avec toutes les personnes intéressées a mené à un 1<sup>er</sup> projet de réorganisation qui, après consultations et débats avec les agents concernés, a abouti sur un 2<sup>nd</sup> projet de réorganisation clairement tourné vers la qualité de service, en distinguant le service rendu aux étudiants de celui rendu aux professeurs, les sujets et préoccupations étant bien différentes.

Il s'agirait plus concrètement de créer 2 scolarités dans 2 bureaux distincts, en évitant la circulation des étudiants dans le secteur des bureaux administratifs, leurs problématiques n'ayant pas vocation à croiser celles de leurs professeurs.

La polyvalence et l'élargissement des champs de compétence des agents découleraient également de cette nouvelle orientation. À titre conservatoire, le plan de charge a été vérifié et acté par le service technique. Une proposition de réorganisation aboutie sera présentée prochainement au CHSCT, afin d'y exposer plus en détail les aspects techniques du dossier que maîtrisent parfaitement Mme Oudin, Mme Le Brun et M. Sabourault. Nos trois représentants seront certainement amenés à répondre à des questions d'aménagement, de fiches de poste notamment afin de parfaire et finaliser le projet. Et nous attendrons l'avis du CHSCT pour avancer concrètement sur le projet. En pratique, il s'agirait de procéder aux déménagements avant la pause estivale afin que les uns et les autres puissent commencer à s'acclimater et reprendre sur ces nouvelles bases dès septembre.

M. Torquet demande de quel ordre est l'augmentation des demandes d'inscription à l'entrée en master. Mme Asselin, responsable scolarité master répond que ce nombre a évolué de 2700 dossiers en 2019 à 8000 environ en 2021.

M. le Doyen ajoute que notre faculté a pu développer l'outil informatique de tri nommé e-candidat qui a grandement aidé à la sélection de ces milliers de candidatures pour composer des groupes autour de 50 étudiants en moyenne. Et d'indiquer au conseil que la faculté a été sollicitée par d'autres universités qui ont souhaité utiliser cet outil tel que développé à Tours. Le renfort d'un agent à poste pérenne en scolarité n'est cependant pas suffisant sur les périodes d'inscription, c'est pourquoi des vacataires ont été recrutés en renfort pour la saisie des dossiers.

ii. Elections partielles suite à l'autonomie de l'IAE

M. Sabourault prend la parole et indique la nécessité de susciter les candidatures afin de pourvoir aux 4 postes devenus vacants au conseil de faculté en raison du départ des 4 membres qui y siégeaient au titre de l'IAE.

Pour mémoire, il s'agissait de 2 professeures (PR) et de 2 maîtres de conférence (MCF) - 1 homme et 1 femme. Aux termes de nos statuts (art. 14), il faut organiser des élections partielles pour les remplacer.

Il est proposé de retenir la répartition suivante s'agissant des départements :

3 juristes/politistes ; 1 géographe.

Les 4 postes à pourvoir le sont sous forme de liste (liste PR de 2 noms et liste MCF de 2 noms). Il convient de respecter la parité, sauf formalité impossible.

S'agissant des noms des candidats, Il est de coutume que, pour les élections au conseil de la faculté, des listes uniques d'enseignants - une liste PR et une MCF - soient présentées. Pour ces listes d'enseignants-chercheurs (EC), les présidents de section sont sollicités pour procéder à une élaboration démocratique, équilibrée et paritaire.

Chaque président de section fait le point des candidatures dans sa section et ensuite, entre présidents de sections, il est élaboré une liste unique de PR et une liste unique de MCF, constituées donc de concert et (en principe) paritaires.

Aucune disposition n'interdit à un membre élu du CA ou de la CR ou de la CFVU ou du CAC de l'université d'être également électeur/éligible et de siéger au conseil d'une composante.

#### • **Modalités de candidature et de scrutin**

Les listes doivent être paritaires, sauf formalité impossible.

La formalité impossible recouvre deux hypothèses :

- i. lorsque le vivier est constitué uniquement de personnes de même sexe. La formalité impossible doit être formellement constatée par le directeur de l'établissement ;
- ii. lorsque le vivier est mixte **mais** qu'il n'y a pas ou pas assez de représentants de l'un des deux sexes qui se portent candidats, il appartient aux porteurs des listes concernées de faire la démonstration qu'ils ont fait toute diligence pour constituer des listes alternées sans résultat. La présentation d'attestations, par les représentants des listes, peut être considérée comme de nature à « faire la démonstration qu'ils ont fait toute diligence » dans la mesure où ces attestations sont accompagnées d'éléments attestant de la réalité des démarches entreprises : à titre d'exemple, des copies des courriels ou des courriers qui ont pu être échangés avec les personnels ou usagers concernés ou tout autre élément justificatif (étant précisé que la solution retenue par le juge est incertaine à ce stade).

Le scrutin se tiendra à l'urne au vu des collèges électoraux concernés

2 collèges sont concernés. Il sera possible de voter par procuration

- Collège des professeurs et personnels assimilés (collège A)
- Collège des autres enseignants chercheurs et assimilés (collège B)

Sont électeurs et éligibles dans les collèges enseignants-chercheurs et enseignants, les personnels en poste à la faculté ou qui y effectuent un service au moins égal au tiers de leurs obligations statutaires d'enseignement (art 11 statuts).

Votent aussi, pour le collège des autres enseignants chercheurs et assimilés (collège B) :

- Les agents contractuels recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement ou d'enseignement et de recherche en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation dès lors qu'ils sont recrutés pour exercer des fonctions équivalant à des fonctions de maîtres de conférences.
- les enseignants vacataires ainsi que les ATER.

**Date idéale des élections : mi-juin/fin juin 2022**

Le conseil décide de retenir la répartition proposée de 3 représentants des sections de Droit et d'un représentant de la section Géographie.

M. Mouzet présente le problème de parité dans sa section juriste/politiste et M. Le Doyen souligne que le conseil n'a pas d'autre choix que de suivre la législation et les directives de la direction des affaires juridiques.

**Aucune objection n'est soulevée et le conseil donne son accord pour l'organisation de ces élections partielles en juin.**

#### 4. Pédagogie

- Réforme de l'offre de formation : groupes de travail et comité stratégique  
Mme Sabard rappelle le calendrier d'élaboration des nouvelles maquettes. Celles-ci devront être finalisées d'ici la fin de l'année 2022 puisqu'elles devront être votées par le conseil de faculté de décembre. Elles seront ensuite votées par les services centraux de l'université au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et transmises à la DGESIP pour l'obtention d'une réponse à l'automne 2023.

C'est dans cette perspective qu'une lettre de pré-cadrage a été envoyée à l'ensemble des enseignants et qu'une réunion a été prévue par les VP formation à la faculté afin de recueillir leurs observations et modifier, on peut l'espérer, cette lettre de cadrage en fonction des remarques exprimées. Un cadrage définitif devrait intervenir courant juin.

Trois points essentiels ressortent de cette lettre de pré-cadrage. Même si elle concerne aussi bien les licences que les masters, il s'avère que les modifications les plus importantes sont liées aux parcours licence :

- i. Soutenabilité de l'offre de formation et à coût constant
- ii. En licence : la lettre de cadrage insiste bien sur la nécessité de se mettre en conformité avec l'arrêté licence.  
Il s'agit par exemple de la mise en place d'une logique de « blocs de compétence » ; dans les modalités de validation, l'arrêté licence n'indique pas nécessairement de compensation entre les semestres, chaque établissement pourra mettre en place ses propres modalités de validation ; enfin, 3<sup>ème</sup> exemple, la mise en place de la 2<sup>nd</sup>e chance puisque dans l'arrêté licence il n'y a aucune obligation de mettre en place une session de rattrapage. Cette 2<sup>nd</sup>e chance peut passer par exemple par le contrôle continu intégral
- iii. En licence : structurer la maquette sur 4 modules  
Modules 1 et 2 consacrés aux fondamentaux  
Module 3 d'ouverture ou de renforcement disciplinaire  
Module 4 de regroupement des compétences transversales avec comme recommandation de l'université de conserver le cercip (un semestre en L2 / un semestre en L3) et de mettre en œuvre une sensibilisation à la transition écologique, qui est l'une des orientations majeures de l'équipe présidentielle.

Les lignes directrices étant établies, l'équipe décanale a décidé de mettre en place un comité stratégique et des groupes de travail afin de revisiter les maquettes plus en détail.

Le comité stratégique qui sera composé de Monsieur le doyen, des animateurs des différents comités de pilotage plus l'assesseure à la pédagogie et Federica Oudin en tant que membre CFVU, sera garant des lignes directrices, du respect de l'arrêté licence comme requis dans la lettre de cadrage de l'université ; tandis que les comités de pilotage travailleront chacun sur une filière : droit, économie, géographie. Il devra assurer une certaine harmonie à la fois sur le fond et sur la méthodologie des comités de pilotage.

Le comité de pilotage sera animé par le président de section et le responsable de licence (sauf en droit car 2 sections : M. Mouzet et Mme Sabard) et sera ouvert à tous les enseignants de la section. Le comité de pilotage lancera les grandes lignes de réforme des maquettes.

La première réunion du comité stratégique aura lieu début mai et les réunions des comités de pilotage s'étaleront jusqu'en décembre. Ils seront certainement amenés à consulter les personnels de scolarité pour leur expertise précieuse, ainsi que les étudiants, pour vérifier que les propositions qui seront faites pourront concrètement être mises en œuvre.

M. Benadiba demande quand et comment les étudiants seront consultés. Mme Sabard répond qu'aucune modalité n'est encore décidée.

M. Cayrol s'interroge sur le coefficient d'heures par étudiant, donnée décisive qui mériterait d'être prise en compte. Les arbitrages pourraient être faits sur ce critère.

M. Mouzet, en tant que président de section, émet quelques remarques et réticences sur la lettre de pré-cadrage, en particulier :

- ✓ Sur le thème de la « simplification » quand il s'agit de faire correspondre les coefficients aux crédits
- ✓ Sur le thème de la soutenabilité de l'offre où des éléments contradictoires ont été relevés
- ✓ Sur le thème de l'évaluation où l'on requiert l'allègement tout en soutenant le renforcement du contrôle continu
- ✓ Il s'inquiète enfin des difficultés de mise en place d'une nouvelle double licence, « droit/science politique ».

M. le Doyen reprend la parole pour souligner que cette proposition sur le territoire de double licence droit/science politique est rare à l'échelon national et nécessitera quelques arbitrages et ajustements par ailleurs afin de respecter le quota de 1500 heures accordées globalement à notre faculté. Il relève la présence de M. le directeur général adjoint d'Agglopolys et indique que s'agissant de l'offre de formation à redéfinir sur l'antenne de Blois, une concertation est engagée avec les collectivités territoriales, l'université et la faculté avec une première réunion prochainement.

- Subventions étudiantes – 2<sup>ème</sup> campagne (vote)

8 nouveaux projets ont été reçus et 5 ont été acceptés. Les 3 refusés sont :

- ✓ L'achat de kakemonos pour l'association tourangelle des masters publicistes car il ne s'agit que de l'achat de matériel et non d'un réel projet étudiant.
- ✓ La demande de gratification pour les membres de l'asso éco Tours pour leur participation : à la JPO et au forum de l'orientation à Rochepinard. La commission d'examen des dossiers considère que c'est le propre des associations de mener des actions, bénévolement, et que celles-ci ne doivent pas être monnayables.

M. Torquet suggère qu'une sorte de guide d'attribution de subvention pourrait être constitué à destination des associations. M. Blin répond que des consignes sont données dans le formulaire de demande de subvention ou en réponse à toute question des associations, et que les refus sont toujours étayés ; mais il admet que ces consignes pourraient être étoffées.

**L'attribution des subventions étudiantes (2<sup>ème</sup> campagne) est portée au vote et est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 5. Questions diverses

M. le Doyen évoque l'organisation, à l'initiative de M. Siecklucki, bâtonnier honoraire, d'un spectacle dans le cadre de la nuit du droit qui aura lieu à l'automne. Après le succès du « procès Bonaparte » en 2021, il s'agit de retracer le déroulement d'un autre procès, assez singulier, celui de Angèle J.

Le tribunal judiciaire mettra à disposition la salle des assises et la faculté de droit est également sollicitée pour s'associer à cet événement à deux titres :

- ✓ en participant à la nuit du droit qui est une manifestation nationale,
- ✓ en accordant une subvention à l'organisation de ce spectacle original

**Le premier point est voté à l'unanimité.**

Concernant la subvention, le conseil de faculté souhaite avoir plus d'éléments en particulier le budget de la pièce de théâtre afin de pouvoir se prononcer.

M. Oudin ajoute qu'il serait intéressant de savoir dans quelle mesure des étudiants pourraient être associés au projet, auquel cas une subvention aurait encore plus de sens et de poids.

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**